

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 19 décembre 2014

VOIRIE DEPARTEMENTALE
Règlement départemental de voirie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission des Routes s'étant réunie,

Le Conseil Général de la Vienne, en séance publique le 19 décembre 2014 à l'Hôtel du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE d'approuver le règlement départemental de voirie, joint en annexe sous format numérique.

ADOPTÉ

Le Président du Conseil Général,



Claude BERTAUD